

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE SAINT BONNET DE SALERS

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 MARS 2012

DEBUT DE SEANCE : 9 heures 15

Présents : MM Olivier Andrieu, Colette Dauzet, Jean Pierre Lalie, Lucien Larrive,
Véronique Rolland – Ben Amara, Jean Paul Tournadre François Venon.

Absents non excusés :

Madame Delphine Quintard, Monsieur Stéphane Pomeyrol, Mademoiselle Sophie Roche

Absent excusé : Monsieur Thierry Léoquet qui a remis son pouvoir à Monsieur Lucien Larrive

Monsieur François Venon a été nommé secrétaire

Lecture et approbation à l'unanimité du compte rendu de séance du 1^{er} mars 2012

Vote du compte administratif 2011 du CCAS – Affectation du résultat.

Le compte administratif 2011 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 2752,23 € qui est affecté à la ligne 002 : report à nouveau créditeur.

Approuvé à l'unanimité

Vote du compte de gestion 2011 du CCAS

Le compte de gestion dressé par le Trésorier est approuvé à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2011 du CCAS

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 2752,23 €

Voté à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2011 du service de l'assainissement

Dépenses d'exploitation :

- charges à caractère général :	15 000,00 €
- charges de personnel :	750,00 €
- dépenses imprévues :	300,00 €
- virement à la section d'investissement :	12 597,00 €
- amortissements :	6 767,00 €
TOTAL :	35 414,00 €

Recettes d'exploitation :

- produits des services :	15 000,93 €
- amortissements :	324,00 €
- résultat reporté :	20 089,07 €
TOTAL :	35 414,00 €

Dépenses d'investissement :

- travaux réseau et station :	36 393,92 €
- amortissements :	324,00 €
TOTAL :	36 717,92 €

Recettes d'investissement :

- virement de la section de fonctionnement :	12 597,00 €
- amortissements :	6 767,00 €
- solde d'exécution reporté :	17 353,92 €
TOTAL :	36 717,92 €

Approuvé à l'unanimité

Vote du budget primitif 2012 de la commune**Dépenses de fonctionnement :**

- charges à caractère général :	108 350,00 €
- charges de personnel :	133 630,00 €
- atténuation de produit :	200,00 €
- autres charges de gestion courante :	39 100,00 €
- charges financières :	13 000,00 €
- dépenses imprévues :	1 000,00 €
- virement à la section d'investissement :	79 670,50 €
- amortissement :	216,72 €

TOTAL : **375 167,22 €**

Recettes de fonctionnement :

- atténuation de charges :	5 000,00 €
- produits des services :	21 100,00 €
- impôts et taxes :	126 020,00 €
- dotations et participations :	154 253,00 €
- autres produits de gestion courante :	17 500,00 €
- produits financiers :	30,00 €
- produits exceptionnels :	10 000,00 €
- résultat reporté :	41 264,22 €

TOTAL : **375 167,22 €**

Dépenses d'investissement :

- travaux aux bâtiments communaux :	9 184,03 €
- restauration et mise en sécurité des bâtiments :	2 000,00 €
- réfection ponts de Boussac et Ruzolles + voirie dégradée suite à l'orage :	120 216,72 €
- voirie 2012 :	110 000,00 €
- travaux au cimetière :	20 500,00 €
- éclairage public :	1 500,00 €
- signalétique :	1 000,00 €
- travaux au monument aux morts :	2 000,00 €
- remboursement d'emprunt :	30 704,47 €
- résultat reporté :	67 281,20 €

TOTAL : **364 386,42 €**

Recettes d'investissement :

- subventions d'investissement :	33 500,00 €
- FCTVA :	12 460,00 €
- excédent de fonctionnement capitalisé :	67 281,20 €
- dépôts et cautionnements reçus :	2 000,00 €
- virement de la section de fonctionnement :	79 670,50 €
- produit des cessions d'immobilisation :	9 258,00 €
- emprunt :	160 000,00 €
- amortissement :	216,72 €

TOTAL : **364 386,42 €**

Approuvé à l'unanimité

Vote des taux d'imposition

- Taxe d'habitation : 8,92 %
 - Taxe foncière (bâti) : 11,51 %
 - Taxe foncière (non bâti) : 58,31 %
- Soit une augmentation de 1,02 %

Approuvé à l'unanimité

Changement des cuves de gaz

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il va être procédé au changement des cuves de gaz de la Mairie – Ecole et appartement de la Mairie. Les deux cuves existantes vont être enlevées et être remplacées par une seule cuve avec 3 compteurs. Ceci permettra une économie de 350 € par an. Une aide de 500 € sera attribuée par Totalgaz.

Ouverture du Centre Aquatique de Mauriac

Le conseil municipal est informé de l'ouverture du Centre Aquatique de Mauriac à l'automne 2012. Un avis favorable est donné pour la participation des élèves du RPI à cette nouvelle structure (les tarifs ne sont pas encore fixés).

Défibrillateur

L'achat d'un défibrillateur est envisagé. Différents devis seront demandés.

Demandes de subvention

Madame le Maire donne connaissance du courrier de « Cantal Musique et Danse » qui sollicite une subvention. Par 6 voix contre et 2 abstentions, cette demande est rejetée. Les « Restaurants du Cœur » qui ont fait la même démarche. Par 5 voix contre et 3 abstentions, cette requête est refusée.

Fin de la réunion : 12 h